

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.



METEO

Il est tombé de 6 à 12 mm cette semaine en Haute-Saône.

De la douceur est annoncée cette semaine.

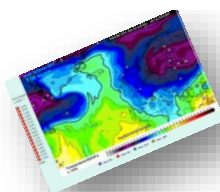
Un peu de statistiques : des températures douces supérieures à 17°C comme nous avons eu ce week-end ont déjà été mesurées aux alentours du 10/11 en 2010 - 2011 - 2012 - 2015 - 2017 et 2018.

Par contre si cette douceur persiste au week-end prochain, quelques records pourraient être battus.

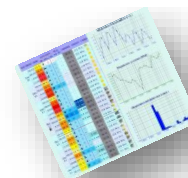
[Prévisions saisonnières](#)



[Modèles](#)



[Pluie et températures](#) Gray



2020 – pluviométrie et températures



POSTE	2020		70		70		70		70	
	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)
Janvier	4,6	22,6	4,4	36,0	4,3	31,0	4,8	20,6	4,0	31,8
Février	7,6	69,8	7,5	102,4	7,3	83,0	7,5	72,2	7,3	99,8
Mars	7,9	52,4	7,5	84,2	7,4	64,0	7,8	57,4	7,2	85,4
Avril	13,8	39,5	13,0	33,8	12,7	24,5	14,5	20,2	12,7	19,0
Mai	15,0	76,9	14,4	132,7	14,1	99,0	14,9	121,1	14,0	107,8
Juin	18,0	82,4	17,6	91,8	17,5	82,5	17,7	108,8	17,3	146,6
Juillet	21,1	12,4	20,6	16,7	20,2	21,9	21,2	16,0	20,0	19,0
Août	22,2	62,0	21,9	47,1	21,6	69,5	22,1	85,5	21,4	30,6
Septembre	18,0	83,8	17,8	70,1	17,4	59,1	18,2	47,6	17,4	76,1
Octobre	11,3	125,8	11,0	157,0	11,2	130,8	11,1	122,0	10,9	125,4
Novembre	11,1	15,6	10,9	17,4	10,4	13,2	11,3	15,0	10,7	11,0
Décembre										
Total	13,7	643,2	13,3	789,2	13,1	678,5	13,7	686,4	13,0	752,5



Stades et état des cultures

Les colzas ne poussent plus guère.

Les plantes associées poussent alors que le colza ne pousse plus



Vesce



féverole



et fenugrec ont des nodosités



Insectes – Grosses altises - Charançons

- **Les grosses altises** sont toujours actives dans les parcelles à risque (voir photos). Elles sont encore nombreuses dans les cuvettes enterrées

Larve de grosse altise



Larve de grosse altise avec 2 « bouts » noirs



Galerie de larve de grosse altise



Encore beaucoup de captures de grosses altises dans les cuvettes enterrées



Les berlèses sont en cours dans les témoins non traités.

Le seuil de 5 larves par plante n'est atteint dans aucune parcelle non traitée.

Vous pourrez mettre en œuvre les [Berlese](#) aux alentours du 1^{er} novembre (voir photo)

- Les charançons volent à nouveau.



On trouve facilement des piqûres de charançons dans quasiment toutes les parcelles avec petits colzas (< 50 grammes par pieds). Dans une parcelle, 50% des plantes sont piquées.

Pontes de Ch Bourgeon Terminal sur les pétioles ...



Conseil



Si un insecticide a déjà été réalisé entre le 20 et le 30/10, inutile de réintervenir. Les ré-interventions tardives sur charançon du bourgeon terminal sont inutiles !

Les traitements à base de **Boravi WG** sont actuellement inutiles. Nous vous informerons quand positionner ce produit si nécessaire.
Laissez des témoins non traités !

Boravi WG est une spécialité insecticide toxique pour l'utilisateur et l'environnement : à utiliser avec parcimonie et uniquement si nécessaire.

Interdit de mélanger avec tout autre produit phytosanitaire.

Pour avoir de bonnes efficacités, à utiliser avec au minimum 150 – 200 litres d'eau / ha.

Organo-phosphoré												
BORAVI WG	Phosmet 50 %				1,5 kg	1,5 kg			1,5 kg	Huile	Mouillant	Sel
	WG	BBCH 09	24	20	2 applications maximum par campagne. Délais de 7 jours entre 2 applications. Dose conseillée firme : 1 kg/ha sur altises d'hiver (adultes) et CBT (adultes) Et 1,5 kg/ha sur larves d'altises. Ajouter un acidifiant sans AMM afin d'obtenir une bouillie entre 5 et 6 de pH afin de limiter la dégradation du Phosmet. DVP de 20 m. ZNT Riverain de 20 m.					25,5 €/ha 17 €/ha pour 1 kg	H301	

Pesées entrée hiver

Il faudra penser à réaliser les pesées de biomasse colza entrée d'hiver qui serviront à estimer l'azote déjà absorbé par les plantes. Une pesée fin janvier sera également nécessaire car certains colzas poussent toujours et d'autres perdront du poids.

Pour réaliser la pesée, faire la moyenne de 4 prélèvements de 1 m² sur la parcelle.

**Par exemple, si le colza est semé à un écartement 50cm prélever 2 m linéaire pour faire un m².
si le colza est semé à un écartement 40cm prélever 2.5 m linéaire pour faire un m².**

Voir ci-dessous les correspondances de poids avec les tailles (photos).



Pesée = 0.17 kg / m²
14 pieds / m² (12 g par pied)



Pesée = 0.75 kg / m²
19 pieds / m² (40 g par pied)



Pesée = 1.1 kg / m²
15 pieds / m² (70 g par pied)



Pesée = 2 kg / m²
100 g par pied



Pesée = 2.8 kg / m²
6 pieds / m² (450 g par pied)



Pesée = 3.5 kg / m²
25 pieds / m² (140 g par pied)

Pour information voici quelques doses d'azote simulées pour 2020 grâce à la [réglette colza](http://www.reglettecolza.fr) de Terres Inovia :

Poids frais en kg/m ² Automne	Hypothèse poids frais en kg/m ² sortie hiver	Variation du poids durant l'hiver	Valeur retenue en kg de poids frais/m ²	Apports effluents	DOSE X réglette Terres Inovia www.regletteazotecolza.fr sol profond - objectif de rendement égal ou supérieur à 35 q/ha.
0.17	0.4	+ 100 %	0,4		180 unités
0.75	1	+ 20%	1		140 unités
1.5	1	stable	1.3		136 unités
2.8	1.5	- 50 %	2,1	20T fumier avant colza, effluent tous les 3 ans	75 unités
3.5	2	- 40 %	2.8	20T fumier avant colza, effluent tous les 3 ans	42 unités (ne pas descendre au-dessous de 80 unités !)

Ne pas compter les légumineuses associées dans le calcul, la restitution en azote est trop aléatoire (météo du printemps, port des plantes associées, légumineuses ou pas).



Stades et état des cultures

Les semis de fin septembre sont au stade début tallage.
Les semis du 9/10 sont au stade 3 f.
Les semis postérieurs au 14/10 sont au stade 1 - 2 feuilles.
Des semis sont encore en cours derrière maïs ou chanvre.

Blé 1 feuille



Blé semé derrière maïs ensilage



Blé de soja



Pucerons

Sur le terrain

Nous avons réalisé les comptages dans d'excellentes conditions et nous avons choisi les parcelles sans passages de roues marqués (ni insecticide ni herbicide réalisés).

Les pucerons ailés de *Sitobion* et *Rhopalosiphum* sont visibles dans les parcelles, plus fréquents que la semaine dernière.

Le vent du Sud et la douceur sont plutôt favorables aux pucerons. On en trouve d'ailleurs sur les pièges englués.

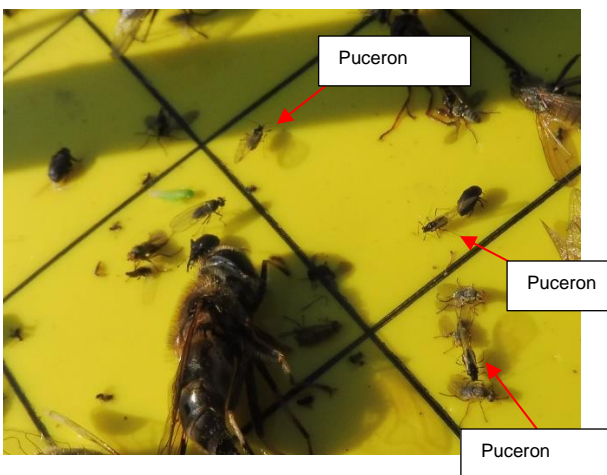
Cependant les infestations au champ restent faibles, de 0 à 8% de pieds porteurs. Seule, une parcelle semée au 14/10 est passé de 8 à 15% de pieds porteurs en une semaine avec une présence plus accrue d'aptères (pucerons sans ailes).

D'après nos observations, le risque reste faible pour l'instant.

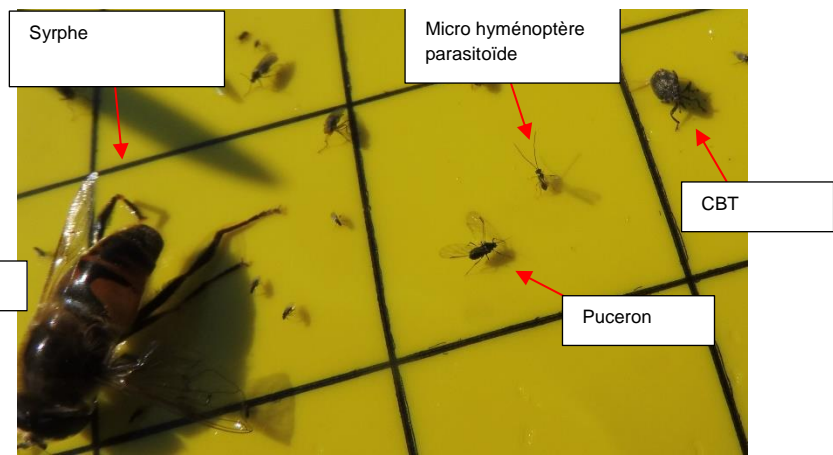
Cette semaine va encore être favorable aux pucerons.

Attention il existe des réservoirs importants de *Rhopalosiphum* comme dans cette parcelle de couverts végétaux à base d'avoine et précédent Orge Hiver (voir photos).

Pucerons ailés englués



La météo douce est favorable à toutes les biodiversités, gentille ou méchante



Les conditions météo sont actuellement excellentes pour observer les pucerons en transparence



Sitobion femelle ailée et ses clones



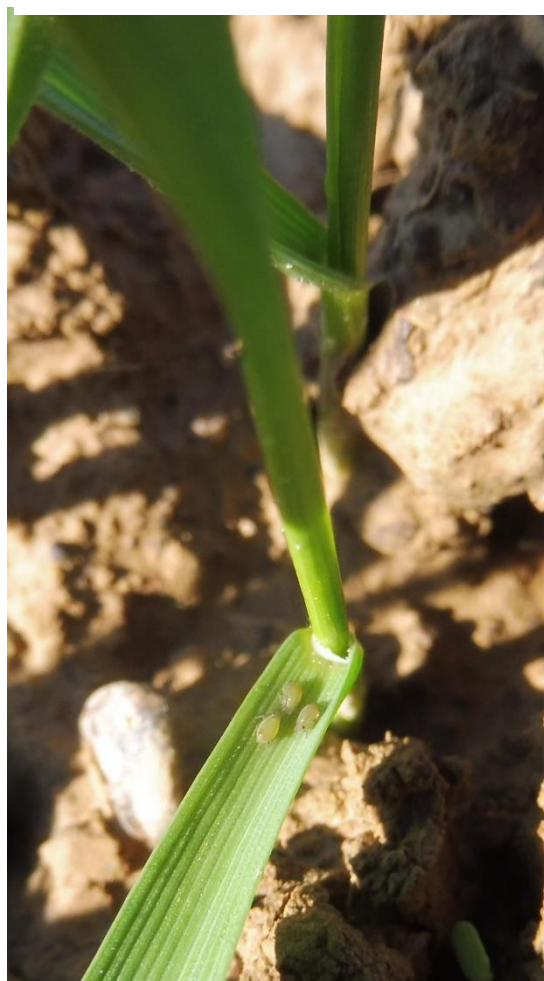
Rhopalosiphum padi ailé



Les pucerons aptères (*Sitobion*) sont minuscules !
Il faut être le nez sur les pieds de blé pour voir les pucerons.



3 pucerons aptères *Rhopalo*



Ce puceron aptère est minuscule !
Pas facile à repérer sur les feuilles.
Pour les anciens, les lunettes sont indispensables !



Rhopalosiphum padi dans ce couvert d'avoine et repousses d'orge, 10 ha sont remplis de pucerons !

A partir de ces énormes foyers et en cas de conditions météo favorables ou de surpopulation, des individus ailés parthénogénétiques (qui se reproduisent par clonage) peuvent coloniser les parcelles avoisinantes.

Ce sont ces réservoirs de pucerons qu'il faudrait nettoyer avec un insecticide.

Pour l'instant, nous n'avons pas constaté de colonisations sur les parcelles aux alentours. Mais la prudence est de rigueur !



Les repousses d'orge sont virosées




Conseil

Pour celles et ceux qui souhaitent raisonner l'intervention un comptage est à réaliser pendant que les conditions météo sont bonnes. C'est bien sur tentant, pratique de rajouter l'insecticide à l'herbicide, cependant pour celui qui souhaite éviter l'utilisation d'insecticide dans ses parcelles, l'impasse reste, pour l'instant, possible sur blé si moins de 10% de pieds porteurs. Sur des blés de fin septembre au stade début tallage, le seuil peut monter à 20% de pieds porteurs.

Normalement des colonisations tardives de pucerons ne posent pas de problèmes mais nous n'avons pas encore tout vu en termes de climat !

Nous poursuivons la surveillance.

Désherbage blé

 Attention l'utilisation des produits à base de prosulfocarbe est réglementée.
Vous pouvez visualiser sur ce site, <https://cartoklik.syngenta.fr/quali-cible/#/carte> , si votre parcelle est proche d'une culture non cible.

Sur les semis actuellement au stade 1-2 feuilles, les situations à graminées sont visibles (voir photo ci-dessous).
Si présence significative de graminées, envisager un désherbage dès que possible.
Si présence faible de graminées, il sera possible de désherber au printemps.
Pas de risque de gel cette semaine.

Critères de reconnaissance des graminées

Voir bulletin Agrosaône N°34



ORGE d'HIVER

Semis

Les semis de fin septembre sont au stade début tallage.

Les semis du 9/10 sont au stade 3 f.

Les semis postérieurs au 15/10 sont au stade pointant à 1 à 2 f.

Orge semée à la volée



Désherbage Orge

Sur les semis actuellement au stade 1 feuille, les situations à graminées sont visibles (voir photo ci-dessous). Si présence significative de graminées, envisager un désherbage dès que possible. Les solutions de rattrapage vulpin au printemps sont inefficaces.

Pas de gel annoncé cette semaine.

Levée de vulpin dans cette orge



Levée de vulpie dans cette orge – 2 substances actives apportent une petite efficacité, le chlortoluron et le flufenacet



Pucerons

Voir paragraphe blé.

Pour celles et ceux qui souhaitent raisonner l'intervention un comptage est à réaliser dès que les conditions météo seront bonnes.

L'impasse insecticide reste, pour l'instant, possible sur orge si moins de 10% de pieds porteurs.

Nous poursuivons la surveillance.

Sitobion ailé et sa descendance



ORGE DE PRINTEMPS SEMEE à l'AUTOMNE

Les conditions de semis sont excellentes. Voir Agrosaône N° 35



POIS d'HIVER

Les conditions de semis sont excellentes. Voir Agrosaône N° 35



FEVEROLE d'Hiver

Les conditions de semis sont excellentes. Voir Agrosaône N° 35



Couverts

Les phacélies en fleur sont rares cette année.



Système racinaire de trèfle incarnat



A noter que les abeilles profitent encore de quelques fleurs un 11 novembre !



Bulletin rédigé et édité par la Chambre d'agriculture de Haute-Saône
17 quai Yves Barbier - BP 20189
70004 VESOUL
Tél.: 03 84 77 14 40

Site internet :



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation. Cliquez pour lire le [BSV Grandes Cultures](#).

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés. Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

